

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 9 DECEMBRE 2024

Le 9 décembre 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 03 décembre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), DUPUIS Virginie (pouvoir à DAVY Jean-Luc), LETHIELLEUX Joëlle (pouvoir à CLEMOT Dany), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à de MIEULLE Roger).

**Absents excusés :** DIARD Françoise,

**Absent :** de RICHEMONT Xavier.

**Secrétaire de Séance :** LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine.

### DCM N° 2024 – 083 : ZAC DU CLOS DES VIGNES A DAUMERAY – COMPTE RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE – ANNEE 2023 (CRAC)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire et Maire délégué.

Monsieur DAVY présente le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité 2023 établi par la Société ALTER PUBLIC pour la ZAC du Clos des Vignes à DAUMERAY.

Il expose notamment l'échéancier prévisionnel et le plan de trésorerie prévisionnel de l'opération révisés au 31/12/2023 et fait savoir que le montant prévisionnel en dépenses et recettes est évalué à 1.343 K€ HT.

Il rappelle que la participation totale de la commune concédante reste fixée à 170.000 € HT.

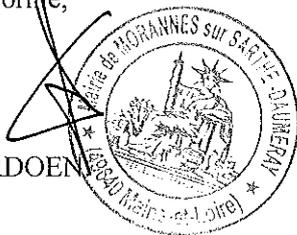
Les premières ventes de parcelles prévues fin 2023 n'ont toujours pas eu lieu.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le CRAC de l'année 2023.**

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation sera transmise à la société ALTER.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20241209-DCM2024-083-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024